

Gestion du risque financier et d'investissement

Les opérations des institutions financières comportent certains risques, notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque opérationnel. En tant qu'agence gouvernementale, la JICA mène des opérations financières pour atteindre des objectifs politiques. Ces activités ne sont pas soumises aux mêmes risques, en termes de nature, d'étendue ou de moyens d'y faire face, que les institutions financières privées. Néanmoins, il est essentiel que la JICA dispose, en tant qu'institution financière, d'outils de gestion du risque appropriés. Conformément aux tendances internationales qui placent la gestion du risque au cœur du fonctionnement des institutions financières et de réglementation, la JICA améliore constamment son système de gestion interne du risque financier et d'investissement.

Concrètement, la gestion du risque financier et d'investissement est considérée comme un problème de gestion qui doit être envisagé de façon systématique par l'organisation dans son ensemble. La JICA a donc adopté une politique de gestion du risque lui permettant d'identifier, de mesurer et de contrôler les divers risques auxquels ses opérations sont exposées. Cette politique consiste à mener des opérations saines et efficaces et à viser un rendement adapté à la prise de risque. La JICA a établi le Comité de gestion du risque financier et d'investissement pour examiner les problèmes liés à la gestion intégrée du risque.

Les principales activités de gestion du risque de la JICA sont exposées ci-dessous.

Risque de crédit

Le risque de crédit se réfère aux pertes potentielles liées aux difficultés ou à l'impossibilité de recouvrer une créance résultant de la mauvaise situation financière de l'emprunteur. L'activité principale des opérations de financement et d'investissements, qui se divisent en prêts d'APD et en financement des investissements du secteur privé, consiste à octroyer des prêts. Par conséquent, la gestion du risque de crédit constitue une part importante de la gestion du risque de la JICA. Étant donné la nature même du soutien financier aux transactions économiques extérieures et de la coopération économique à l'étranger, la JICA octroie des prêts à des gouvernements ou des agences étrangères. C'est pourquoi le risque souverain représente une part considérable du risque de crédit qui pèse sur les opérations de prêt d'APD. La JICA, en tant que bailleur de fonds, évalue le risque souverain en exploitant pleinement les informations acquises auprès des gouvernements et des autorités concernées du pays bénéficiaire, des institutions multilatérales comme le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, d'autres organismes donateurs régionaux et bilatéraux, et des institutions financières privées dans les pays développés. Le financement des investissements du

secteur privé, qui a repris durant l'exercice en cours, implique à la fois un risque lié à la santé financière de l'entreprise qui bénéficie du prêt et un risque lié aux fluctuations monétaires et aux changements de situation politique ou économique du pays dans lequel se trouve l'entreprise.

1) Système de notation du crédit

La JICA a établi, dans le cadre de ses procédures opérationnelles, un système de notation du crédit pour l'ensemble des emprunteurs potentiels. La notation du crédit, en tant que pierre angulaire de la gestion du risque de crédit, est utilisée pour évaluer les crédits individuels et pour quantifier le risque financier. La notation du crédit se divise en deux catégories : les emprunteurs souverains et les emprunteurs non souverains. Un système de notation différent est utilisé pour chacune de ces catégories. Les notations sont révisées chaque fois que cela est nécessaire.

2) Auto-évaluation du portefeuille d'actifs

La JICA mène des évaluations de son portefeuille de prêts afin d'avoir une vision précise de la nature de ses actifs en se basant sur le manuel d'inspection financière préparé par l'Agence japonaise des services financiers. Ces évaluations visent à gérer le risque de crédit et à effectuer de manière adéquate et opportune les provisions en cas d'annulation ou de pertes sur prêts. Pour assurer une évaluation fiable, le processus comprend deux étapes, la première est menée par le département chargé des prêts et des investissements, tandis que la deuxième étape est prise en charge par le département d'analyse du risque de crédit. Les résultats des auto-évaluations du portefeuille d'actifs sont non seulement utilisés en interne pour surveiller de manière constante le portefeuille de prêts, mais ils doivent également refléter la qualité des actifs afin de renforcer la transparence des positions financières de la JICA.

3) Quantifier le risque de crédit

Parallèlement à la gestion du risque de crédit individuel, la JICA s'efforce de quantifier les risques de crédit dans une perspective d'évaluation globale du risque de son portefeuille de prêts. Pour cela, il est important de prendre en compte les caractéristiques du portefeuille de la JICA, qui contient une part significative de prêts à long terme et de prêts à des gouvernements ou des agences étrangères. Par ailleurs, la JICA prend en compte les mécanismes de garantie des actifs, notamment ceux du Club de Paris, un cadre unique de gestion de la dette par les pays créanciers. En intégrant ces facteurs dans le modèle de quantification du risque de crédit, la JICA mesure le risque de crédit et utilise les résultats pour le contrôle interne de l'Agence.

Risque de marché

Le risque de marché fait référence aux pertes potentielles provoquées par une évolution de la

valeur des actifs et des dettes due aux fluctuations des taux de change et/ou des taux d'intérêt. Dans le cas de pertes potentielles liées à une évolution des taux d'intérêt du marché, la JICA assume un risque inhérent à la nature de ses activités financières qui sont conduites sur des durées pouvant atteindre 40 ans. À cet égard, la JICA renforce ses capacités d'absorption du risque de taux d'intérêt par injection de capitaux du budget général du gouvernement japonais. De plus, les contrats d'échange de taux d'intérêt sont exclusivement mis en œuvre dans le but de couvrir le risque de taux d'intérêt. Afin de contrôler le risque de contrepartie lors des échanges de taux d'intérêt, la valeur de marché des transactions et la solvabilité de chaque contrepartie sont constamment évaluées, et le prêt est couvert par un collatéral si nécessaire.

La JICA n'accorde pas de prêts libellés dans une devise étrangère, mais avec l'introduction au cours du présent exercice de l'option de conversion monétaire pour les prêts japonais d'APD, à la demande de l'emprunteur, un risque de change existe lors de la conversion des prêts libellés en yens en prêts libellés en devises étrangères. Ce risque est couvert par des swaps de devises. De plus, lorsque des investissements en devises étrangères sont effectués dans le cadre du programme de financement des investissements du secteur privé, le risque de change est pris en charge proportionnellement au montant des investissements. La JICA gère ce risque de change à travers la surveillance régulière et constante des fluctuations du taux de change de la devise du pays dans lequel se trouve la contrepartie.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité fait référence au risque de difficultés de mobilisation de fonds lié à la détérioration du crédit de la JICA ou à une augmentation importante et imprévue des dépenses ou une diminution importante et imprévue des recettes.

La JICA prend de nombreuses mesures pour éviter le risque de liquidité dans la gestion de son flux de trésorerie. Cela comprend des efforts de diversification des sources de financement tels que les obligations émises par l'Agence et les emprunts contractés via le programme budgétaire d'investissements et de prêts.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel fait référence aux pertes potentielles dues à une défaillance des systèmes ou des procédures de travail, à des activités du personnel ou à d'autres événements externes. Pour la JICA, cela recouvre plus précisément le risque lié à ses opérations, aux systèmes ou aux fautes commises en interne ou en externe. La JICA gère le risque opérationnel dans le cadre de ses efforts visant à renforcer le respect du règlement.